



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

MAI 2019

Plus qu'une Rupture Conventionnelle Collective, c'est un accord-cadre sur le déploiement du projet d'entreprise que la Cfdt a signé !

Après l'échec de la négociation sur le plan de recomposition des effectifs, la Direction a proposé un accord de méthode sur le dialogue social pour les quatre prochaines années (2019 - 2022) qui couvrent la mise en œuvre du projet stratégique.

La CFDT a signé cet accord, prévoyant un suivi et une négociation des transformations à venir par les Organisations Syndicales Représentatives.

Les projets de la Direction, ainsi que les expérimentations mises en place dans leur cadre, feront l'objet d'un dialogue constant entre la direction et les OSR ainsi que de dispositifs RH spécifiques via les GPEC de projet (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences).

Cet accord qui est basé sur le volontariat prévoit :

- D'exclure tout licenciement économique pendant la période.
- De faciliter le départ des salariés qui souhaitent quitter l'entreprise dans le cadre d'un départ à la retraite, ou dans le cadre d'un projet professionnel) avec des indemnités pouvant aller jusqu'à 15 mois de salaire brut
- le recrutement de nouveaux collaborateurs avec une priorité pour les CDD historiques
- l'accompagnement des salariés dans les projets de développement technologique
- Le retour de la prime d'intéressement jusqu'en 2022 pour tous les personnels.
- Le maintien des budgets des actions sociales et culturelles malgré la baisse des effectifs.
- Pas de départ contraint

Même si nous ne pouvons nous réjouir de la disparition de 900 postes, il fallait regarder la situation en face, notamment depuis 2011. En effet, plus de 770 Equivalents Temps Plein ont disparu sans aucun contrôle des organisations syndicales.

Le plus important pour nous c'est de pouvoir se projeter dans l'avenir en permettant la transformation nécessaire de l'entreprise, dans l'intérêt de tous les salariés.

La CFDT veut peser dans les projets de l'entreprise



Nos Délégués syndicaux centraux

**Vous souhaitez nous poser des questions ?
Contactez-nous au : 01 56 22 88 21**

SUIVEZ-NOUS SUR



CFDT-FTV.FR